



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 septembre 2016

Nouvelle ponction sur le budget des familles touchant les aides au logement

Familles de France s'inquiète d'une nouvelle menace sur les aides au logement (ALF, ALS et APL). Dans le cadre de la loi de finances, le gouvernement projette d'introduire le patrimoine des demandeurs, dès lors qu'il est supérieur à 30.000 euros, hors habitation principale, dans les bases de calcul des aides au logement.

Familles de France estime que cette mesure va à nouveau fragiliser les familles et les épargnants populaires. A titre indicatif, il faut savoir que la somme de 30 000 euros représente le niveau d'économie d'une famille pour assurer les études des enfants ou pour financer son séjour en maison de retraite !

Familles de France dénonce une nouvelle ponction sur les familles et réfute la justification du gouvernement de vouloir allier justice sociale et économies.

Familles de France demande à la Ministre du logement d'exclure les livrets d'épargne (livret A, livret d'épargne populaire –LEP- et livret de développement durable) du calcul des aides au logement.

Contact Presse: Patrick Chrétien 06 42 18 05 74

Familles de France est une association agréée reconnue d'utilité publique. Elle participe à la défense des intérêts de la famille en s'organisant au sein d'un réseau qui propose des actions à visée sociale, économique, de protection du consommateur et d'éducation ayant pour finalité l'accompagnement et la défense des familles.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org